

Comment ça marche?

Image et couleur qui identifient le chapitre.

Titre du chapitre.



Je viens d'arriver en Belgique. Quelles sont les démarches urgentes à effectuer?

Le plus important, c'est de comprendre votre statut en Belgique, d'identifier si vous pouvez obtenir un titre de séjour et à quelles conditions.

Chaque situation est particulière et les procédures peuvent être compliquées.

Prenez conseil le plus rapidement possible en expliquant votre situation à un service d'accompagnement des primo-arrivants (voir chapitre «Informations-conseil»).

Qui décide de la délivrance du titre de séjour?

Dans la plupart des cas, c'est l'Office des étrangers (qui dépend du Service Public Fédéral Intérieur) qui prendra la décision de vous autoriser à rester en Belgique ou non. Parfois, la commune sera votre interlocuteur et vous devrez passer par ses services pour demander un titre de séjour. Parfois, votre demande devra être adressée directement à l'Office des étrangers.

Si vous êtes sans papiers, vous avez droit à une «aide médicale urgente».

Combien de temps le titre de séjour est-il valable? Quand faut-il le renouveler?

En cas de décision positive qui vous autorise à rester en Belgique, le document que vous recevrez sera, en règle générale, de durée limitée (éventuellement renouvelable).

Important! Présentez-vous à l'administration communale pour renouveler votre titre de séjour au moins 45 jours avant la date où il cesse d'être valable.

Attention: dans la plupart des procédures, les premiers documents délivrés ne donnent pas le droit de voyager hors de Belgique. Pensez à bien vous renseigner sur ce point.

Dois-je m'inscrire aussi à la commune?

Oui, dans tous les cas, dès que vous avez pris un domicile, vous devez vous rendre auprès de votre administration communale pour vous inscrire.

Cette démarche est à effectuer au plus tard dans les huit jours après votre arrivée dans le pays.

Une fois votre demande d'inscription introduite, un agent de quartier viendra vérifier si vous vivez bien à l'adresse que vous avez déclarée.

La commune est l'institution la plus proche des habitants. Vous aurez un contact avec votre commune de résidence pour nombre de matières importantes de votre vie quotidienne, comme l'état civil, la culture, la jeunesse et le sport, l'environnement, l'hygiène, l'enseignement, la police, l'emploi et la formation.

→ La plupart des communes ont un site internet, qui donne de nombreuses informations utiles. Il est aussi possible de s'adresser à la commune pour vérifier les informations pratiques et éventuellement les communiquer avant de venir.

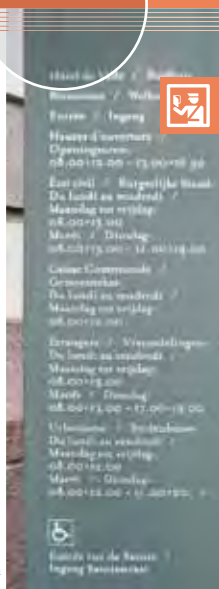
Les démarches administratives sont-elles tellement importantes?

Vous devez obligatoirement répondre aux convocations, courriers, appels de l'administration et des institutions publiques.

Les délais ou échéances indiquent la date limite avant laquelle vous devez faire une démarche. Vous devez absolument respecter cette date et vous présenter physiquement si vous êtes convoqué. Si vous ne le faites pas, vous risquez des sanctions. Vous pouvez même être radié des registres communaux, perdre votre titre de séjour et même votre droit de séjour.

Il est conseillé d'envoyer les documents importants par recommandé.

Administration



Ceci attire votre attention sur une astuce ou un conseil.



Ceci concerne les personnes sans papiers.



Ceci attire votre attention sur une information importante.



Ceci vous renvoie vers une organisation, ou un site internet, où vous trouverez plus d'informations.



Ce mot est expliqué dans le glossaire à la fin de ce livret.

Mode d'emploi

Qu'est-ce que ce guide et à qui s'adresse-t-il ? Ce guide est un outil facile à utiliser, qui vise à aider les personnes étrangères et d'origine extra-européenne récemment arrivées en Belgique francophone dans leurs premières démarches.

Pourquoi ? Il est fondamental pour le nouveau venu de connaître la réalité qui l'entoure pour pouvoir commencer son nouveau projet de vie d'une façon plus planifiée et sereine. Ce guide d'informations utiles a pour objectif de faciliter ce chemin.

Comment ? Ce guide est le fruit d'une tâche de rassemblement des informations à connaître et des « premiers pas » à faire après l'arrivée dans le pays. Il inclut des **conseils** et des **liens vers des endroits où trouver de l'aide ou en savoir plus**.

Il est organisé en **dix chapitres**, qui correspondent aux besoins rencontrés (logement, soins de santé, emploi, entre autres). Les chapitres sont organisés sous forme de questions.

Les services répertoriés dans ce guide sont ouverts aux personnes résidant légalement sur le territoire. Un certain nombre de services sont disponibles pour les **personnes sans papiers**. Ce guide les répertorie.

L'information présentée concerne la Belgique francophone (Bruxelles et la Wallonie).

Ce guide ne pourra répondre à toutes vos questions. Il existe beaucoup de ressources au niveau local, des lieux d'information et d'accompagnement pour personnes primo-arrivantes. Renseignez-vous auprès des centres cités dans le chapitre « **informations-conseils** » ou auprès du lieu où vous aurez reçu cette brochure.

Vous obtiendrez aussi beaucoup d'informations en discutant avec les personnes que vous rencontrerez dans votre quartier, dans votre village, au travail, à l'école ou pendant vos loisirs.

Important

Les renseignements contenus dans ce guide étaient à jour en janvier 2012. Ils proviennent de sources diverses et ont été présentés dans un langage accessible à tous. Ils ne remplacent en rien les textes de loi, énoncés politiques ou programmes officiels. Pour avoir accès à l'information la plus récente, nous vous suggérons de visiter les sites web mentionnés dans le chapitre « Information - conseils » ou de prendre contact avec les lieux mentionnés.

Vivre en Belgique!



S'adapter à une nouvelle société et y trouver sa place comportent de nombreux défis.

Dès votre arrivée, vous serez confrontés à de nombreux changements et vivrez des expériences sans doute inédites.

Comme tous les Belges, vous serez amenés à suivre une série de règles qui organisent notre vie collective. Vous serez également confrontés à une série de questions qui sont spécifiques aux « nouveaux entrants » dans la société : des obligations administratives, la maîtrise du français, l'ouverture des droits sociaux, la validation des compétences professionnelles acquises avant votre arrivée, etc.

A cet effet, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, le plus souvent en partenariat avec des associations et des services publics locaux, nous avons initié une politique d'accueil des nouveaux migrants qui a pour but de les faire participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de nos régions.

Trouver votre place en Belgique peut prendre du temps, en particulier si vous ne disposez pas d'une bonne information, si vous ne connaissez pas précisément vos droits, vos obligations et les procédures qu'il vous faudra suivre.

Avec ce guide «Vivre en Belgique», nous voulons vous apporter une série d'informations de base sur le fonctionnement de notre société et y faciliter vos premiers pas. Ce guide vous orientera également vers des lieux où vous pourrez trouver des informations utiles et un accompagnement.

Conscients qu'il ne répondra pas à toutes vos questions, nous sommes convaincus que ce guide vous apportera un éclairage sur le fonctionnement de la société belge et espérons qu'il vous sera utile dans vos premières démarches.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Fadila LAANAN

*Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
de la Santé et de l'Égalité des chances
de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Eliane TILLIEUX

*Ministre wallonne de la Santé,
de l'Action sociale et de l'Égalité
des chances*

Charles PICQUÉ

*Ministre, Membre du Collège de la
Commission communautaire française
(Cocof), en charge de la Cohésion sociale*